



Déclaration du SNALC au CTA du 21 juin 2022

Madame la Rectrice, mesdames et messieurs les représentants.

Un départ et une passation de pouvoirs aux allures de continuité

Lors de son message vidéo de remerciements aux personnels de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer a dressé un bilan très flatteur de son action gouvernementale. A grand renfort d'intitulés et de dispositifs (évaluations nationales, école inclusive, Vacances apprenantes, Plan Mercredi, cités éducatives, petits déjeuners gratuits, 30 minutes d'activité physique quotidienne, etc.), il a énoncé une liste à la Prévert de tout ce qui a été mis en place, comme le reprend le bilan « 2017-2022 : 5 ans d'actions pour l'École de la République »

Sans avoir également la prétention de l'exhaustivité, mais sans se cacher derrière des artifices de communication, le SNALC souhaite préciser, voire compléter, certaines affirmations de l'ancien pensionnaire de la rue de Grenelle.

« L'école primaire a progressé en France, en dépit de crises inédites ». Qui doit être remercié et loué pour cela ? Après plus de deux années de Covid, le SNALC estime que les progrès des élèves reposent uniquement sur le sens des responsabilités et l'engagement des professeurs au plus fort de la crise. Notre ancien ministre exprime certes sa gratitude lors de cet adieu, mais il est un peu tard après des années de mépris et d'infantilisation.

Dans ces remerciements, il est également question de « reconnaissance matérielle », qui se traduit par de « nouvelles revalorisations, qui ont commencé à avoir lieu notamment pour les plus jeunes ». « Cela va se poursuivre pour tous les âges, le Président de la République s'y est engagé. » Au SNALC, cela fait déjà 5 ans que nous réclamons des engagements financiers pour tous. Maintenant, nous voulons les constater. Et la gratitude doit être chiffrée dignement en bas à droite de notre fiche de paie, d'autant plus si nous sommes « l'incarnation de l'école et (que) l'école est la première des priorités pour une société. ».

Lors de son discours de passation de pouvoirs du vendredi 20 mai 2022, Jean-Michel Blanquer a de nouveau énuméré la longue liste de ses actions sur 5 ans, pour ensuite laisser la parole à son successeur, Pap Ndiaye.

Les premiers mots de notre nouveau ministre de l'Éducation nationale ne laissent pas, pour l'heure, présager d'un nouveau départ : « prolongation », « approfondissement des efforts entrepris », « Je sais les réformes que vous avez menées à bien », ... Et il suffit de s'attarder sur ses proches conseillers pour deviner « un changement dans la continuité ».

La visite de notre ministre à Marseille le 2 juin 2022, en compagnie du chef de l'État qui souhaite généraliser l'expérimentation menée dans une des 59 écoles sélectionnées, avec la possibilité laissée aux directeurs d'école de choisir plus ou moins leurs adjoints, est venue enfoncer le clou de la continuité pressentie : généralisation à marche forcée, sans bilan préalable, qui n'est pas sans rappeler celle des PIALS...

Certains voyaient dans ce nouveau ministre une rupture avec son prédécesseur. Le SNALC, craint qu'il ne s'agisse que de poudre aux yeux ! En effet, recrutement massif de contractuels au détriment de postes aux concours, AESH payés sous le seuil de pauvreté, enseignants paupérisés qui vont bientôt devenir des smicards, maintien de la suppression du périmètre des CAP qui se concrétise par des mutations opaques, des promotions à l'aveugle où les personnels n'ont plus accès à des barèmes, des classements et autres, des postes spécifiques distribués aux petits copains, de plus en plus de collègues qui veulent quitter le navire, de plus en plus de conflits entre pairs et N+1, entre chefs et adjoints etc.

L'Education Nationale oppresse, broie les personnels qui veulent revenir au cœur de leur métier. Des ressources humaines ou le DRH doit piloter seul 40 000 personnes, une action sociale qui va bientôt fonctionner au ralenti, un dialogue social inexistant dans certains endroits de notre académie comme dans le GARD par exemple, des carrières qui avancent au ralenti avec un mode de promotions qui ne reconnaît pas les talents, ceux qui s'investissent et qui n'accompagnent pas les plus fragiles, ceux qui ont eu des accidents de carrière, ceux qui sont confrontés à la maladie ou au handicap avec un chiffre qui est navrant pour notre académie : seuls 3,5% des personnels relèvent du handicap contre 6% prévu par la loi.

Au niveau académique aussi, les signaux reçus sont de mauvais augure : la fusion des CDAS départementaux en CAAS, contre l'avis des OS représentatives, ne s'accompagne pas des moyens nécessaires pour fonctionner. 14 commissions traitant chacune 25 dossiers seront largement insuffisantes : cela fait 350 dossiers par an, alors qu'en 2021, la seule CDAS de l'Hérault a instruit 360 dossiers... Ajoutons que sur la même période la CAAS a établi un bilan, tous départements confondus, de 475 dossiers d'aides exceptionnelles sur le BOP 214, et 15 sur le BOP 139.

De même, le SNALC émet les plus grandes réserves concernant la création d'un service mutualisé de gestion des AESH en T2 ; si une harmonisation des pratiques est en effet indispensable, la proximité territoriale des agents avec leur gestionnaire l'est tout autant. Nous craignons une déshumanisation exacerbée, si tant est qu'elle puisse être encore accrue. Certaines DSDEN ne répondent même pas aux demandes écrites des AESH par manque de temps. Il semble inévitable que la faiblesse des moyens alloués, combinés à la méconnaissance des territoires par les gestionnaires, conduira à des conditions de travail encore plus dégradées pour les précaires des précaires...

Sur le même thème, le SNALC rappelle que le tout inclusif n'est pas la solution et qu'il faut continuer à promouvoir les instituts spécialisés comme les IME et ITEP si on ne veut pas tomber dans une démagogie qui aboutirait au contraire de l'objectif recherché, à savoir l'autonomie de nos enfants. Enfin, les personnels veulent revenir au cœur de leur métier avec des salaires décents, qu'on valorise les talents et qu'on accompagne les plus fragiles. Nous ne sommes pas une entreprise et il faut arrêter de traiter les personnels enseignants, administratifs, d'encadrement, de santé et sociaux, non titulaires, AED, AESH comme des marchandises.

Par ailleurs, le SNALC réclame solennellement un contrôle de gestion sur les HSE de tous les EPLE de l'académie. En effet, il existe une grande opacité sur cet argent public provenant du contribuable qui servirait dans certains cas à rétribuer des personnels qui ne font pas du face à face pédagogique, ce qui ne doit plus être le cas depuis 2016.

Aussi, nos collègues Brigades, TR, TZR continuent de payer fort la hausse du prix des carburants sans aucune compensation. Nous vous demandons de faire remonter au plus vite cette dégradation des conditions de travail et si vous ne pouvez pas leur envoyer de prime, leur permettre la possibilité d'augmenter le tarif kilométrique imposable aux frais réels. De la même façon, il devient ingérable face à la paupérisation du métier que les personnels fassent des avances lors de surveillances ou corrections d'examen quand il s'agit de sommes dépassant les 500 euros.

Nous terminerons sur l'importante question de l'égalité professionnelle, le SNALC rappelle sa volonté de mettre le curseur sur l'équité professionnelle plutôt que sur la discrimination positive. Il est satisfait que les abus de l'an dernier dans certains corps ne se soient pas reproduits cette année. Pour le SNALC il s'agit de promouvoir les compétences de chacune et chacun, sans discrimination, et bien évidemment en fonction des situations. Promotions, accès à des postes à responsabilité... doivent être l'occasion de donner un coup de pouce au sexe qui serait lésé par étude statistique des dernières années, mais seulement à égalité de compétences. C'est à ce moment-là, que chacune et chacun pourra se sentir reconnu en fonction de son talent et surtout pas à cause de son sexe ou de son âge.

Le SNALC comme il en a l'habitude, jugera le nouveau ministre sur les actes.